



LES PROJETS EN COURS

UN PROJET CITOYEN (LA FORMATION DES DÉLÉGUÉS DE CLASSE)

Pourquoi une formation pour les délégués de classe ?

Le constat a été fait par le collège Nicolas Boileau que les délégués de classe n'étaient pas suffisamment armés pour mener à bien leurs missions de délégués. L'idée est qu'ils s'impliquent non seulement dans l'établissement pour les conseils de classe mais également sur d'autres problématiques importantes du collège et de la vie quotidienne.

Cette formation permettra de créer une instance de concertation élargie entre le collège et la municipalité. De plus l'implication du Club ados/pré-ados et du Point Information Jeunesse (depuis un an) au sein du collège, permettra la mise en place de projets passerelles.

Qu'est-ce que cette formation va apporter aux jeunes ?

La formation des délégués a pour but de donner aux élèves élus les moyens d'exercer pleinement leur rôle au sein du collège.

Cette formation va permettre aux jeunes de :

- revoir la notion de citoyenneté, mieux appréhender leur rôle de délégué ainsi que leur mission ;
- développer leurs connaissances sur le fonctionnement de leur établissement ainsi que celui d'une municipalité ;
- être sensibilisé à la dynamique de projets : comment monter un projet ? Quels sont les freins et les moteurs afin de mettre en place un projet ? Quel budget pour mettre en place un projet ?

Une formation de deux jours :

Cette formation sera organisée conjointement par le collège et le Club ados/pré-ados et elle sera animée par la Ligue de l'enseignement et les animateurs du Club ados/pré-ados.

Quand ?

Elle aura lieu les 5 et 6 avril 2013 (le 5 à l'Espace Jeunes Descartes et le 6 au collège Nicolas Boileau).

Pour qui ?

Tous les élus du collège, soit 40 jeunes.

LES RYTHMES SCOLAIRES :

Présentation du cadre national

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, au lieu de 8, afin d'alléger la journée d'enseignement.

Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin (demande de dérogation pour le samedi matin), à raison de 24 heures d'enseignement et d'une heure d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

Position de la municipalité

Soucieux de proposer une réforme qui tienne compte des ressources locales, et de construire une organisation de la semaine centrée sur les besoins des enfants et la cohérence pédagogique, l'ensemble des membres de la communauté éducative présents s'est prononcé à l'unanimité sur le report de l'application de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée 2014. Cette décision a été validée par le Conseil Municipal le 25 février 2013.

Une nouvelle concertation aura donc lieu pour une application du décret à la rentrée 2014.

Celle-ci se fera sous forme de :

- questionnaires aux parents et aux enseignants ;
- groupes de travail réunissant les enseignants, les parents, les associations et l'ensemble du personnel municipal qui intervient dans les écoles.

Les instances décisionnaires (Élus et Éducation Nationale) valideront les propositions issues de cette concertation ; ce qui nous permettra ensuite, pendant un an, une mise en œuvre sereine qui prenne en compte l'ensemble des paramètres.

Si vous souhaitez participer aux différents groupes de travail : n'hésitez pas à contacter les parents d'élèves élus de votre école.

Vous pouvez également contacter Pascale Gambino : 01 69 80 51 16 ou pascale.gambino@saintmichel91.fr

LES RÉALISATIONS DANS LE CADRE DU PEL

Forum des stages

Mis en place pour la 1^{ère} fois en 2012, le forum des stages a permis à de nombreux élèves du collège et du lycée de trouver un stage grâce aux entreprises partenaires et à la Mairie. Ce forum sera renouvelé tous les ans.

1, 2, 3 école

Le projet 1, 2, 3 école permet aux parents dont les enfants vont être scolarisés pour la 1^{ère} fois, de rencontrer tout le personnel qui gravite autour des élèves (ATSEM, agents de restauration, animateurs, ...) avant la rentrée. Cela permet aux enfants et aux familles d'appréhender plus sereinement la rentrée scolaire. Cette action sera renouvelée en juin.

PROJET ÉDUCATIF LOCAL



SOPHIE RIGAULT,
PREMIÈRE ADJOINTE
AFFAIRES SCOLAIRES,
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE,
JEUNESSE,
CENTRES DE LOISIRS ET
DE VACANCES

Le Projet Éducatif Local avance, et il avance bien.

Grâce au travail et à l'implication de chacun, nous avons pu mettre en place de nouveaux projets, à commencer par la formation des délégués de classe.

Parce qu'être élu représentant de sa classe est une vraie mission, il nous a paru nécessaire de proposer aux élèves toutes les clés pour tenir leur rôle et être efficaces.

De son côté, si la réflexion sur les rythmes scolaires avait déjà été lancée, l'actualité nationale nous a d'abord poussé à le ralentir puis le réenclencher rapidement. À l'issue d'une séance plénière de concertation, il a été décidé unanimement de reporter à la rentrée 2014, la mise en œuvre de la semaine de quatre jours et demi. En effet, le constat avait déjà été fait au sein de nos instances, que les rythmes scolaires actuels ne sont pas adaptés au rythme chronobiologique de l'enfant.

Toutefois, pour assurer des conditions d'accueil optimales pour les élèves, nous avons besoin de temps. Une réforme de cette ampleur entraîne de profonds changements (encadrement, restauration, animation, etc) qui ne peuvent pas être réalisés dans la précipitation.

Prenons donc le temps nécessaire pour la sécurité et le bien-être des jeunes Saint-Michellois.



Signature de la charte éducative en présence de Sophie RIGAULT, Première adjointe en charge des affaires scolaires.

LA CHARTE :

Rappel de la problématique, pourquoi écrire une charte éducative ?

- Un besoin de discuter entre partenaires des valeurs "prioritaires" pour un projet local ;
- une volonté de mutualiser des pratiques professionnelles afin de redéfinir un cadre commun d'intervention ;
- un besoin de formaliser un objet commun qui servira de fondation aux actions menées sur le territoire ;
- une volonté de partager un cadre de référence pour fédérer les équipes et favoriser la communication.

Afin d'écrire à plusieurs mains cette charte éducative, nous avons constitué un groupe de travail avec de nombreux professionnels et partenaires. Le groupe s'est réuni 6 fois.



L'objectif de ce groupe était de :

- Questionner et exposer les principes éducatifs inhérents à chaque positionnement professionnel et à chaque culture institutionnelle ;
- partager et identifier ce qui peut être mis en commun ;
- co-formaliser un document énonçant les valeurs et principes partagés par l'ensemble des acteurs du champ éducatif.

Groupe piloté par le CRPVE (Centre Ressources Politique de la Ville en Essonne).

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Éducatif Local (PÉL) de Saint-Michel-sur-Orge, l'ensemble de la communauté éducative a éprouvé le besoin de formaliser un socle commun en matière d'éducation, à savoir :

Définir ses souhaits/attentes pour les enfants et les jeunes de son territoire ;

Se mettre d'accord sur des principes, des dénominateurs et un langage communs ;

Élaborer un document de référence qui fait converger les différents points de vue.

Les objectifs prioritaires du groupe de travail constitué dans cette perspective étaient donc les suivants :

- Mener une réflexion collective et partagée sur les valeurs et principes éducatifs qui sous-tendent le Projet Éducatif Local de Saint-Michel-sur-Orge ;
- Élaborer collectivement une charte éducative pour la Ville de Saint-Michel-sur-Orge.

Objectif à moyen terme : faire partager, diffuser et transmettre cette charte éducative.

La présente charte, élaborée par le groupe de travail ainsi constitué, a fait l'objet de **5 rencontres réparties d'octobre 2011 à avril 2012 pilotées par le Centre Ressources Politique de la Ville en Essonne (CRPVE)**.

ÉLÉMENTS DE REPÈRE

1/ LE CADRE NATIONAL ET LOCAL

Le Projet Éducatif Local définit les principes selon lesquels se coordonnent la politique éducative de la commune (ou de l'intercommunalité) et celle des autres acteurs (Éducation nationale, associations d'éducation populaire, départements, régions...), de façon conjointe et cohérente. Il s'inscrit dans l'objectif global de modernisation de l'action publique décidée au plan national dans les années 1980 dans le but d'améliorer son efficacité.

Le Projet Éducatif Local est pensé, élaboré et écrit dans un esprit de développement durable.

Il fédère les acteurs et les actions autour d'un projet où chacun trouve son espace pour participer.

C'est un projet qui mutualise les moyens existants, qui propose des actions contribuant à l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire.

Le PÉL marque une volonté municipale d'adaptation de la politique éducative locale à un territoire composé de 38,4% de jeunes de moins de 30 ans (moyenne plus élevée du département et de la région) qui s'appuie sur une série de constats liés aux services de la ville et de plusieurs orientations de la municipalité.

2/ LES OBJECTIFS DU PEL DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Les axes prioritaires suivants ont été définis par la Ville de Saint-Michel-sur-Orge :

- Développer une politique volontaire et innovante en direction des enfants et jeunes Saint-michelais
- Favoriser le développement personnel, culturel et social des enfants et des jeunes de Saint-Michel-sur-Orge
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours éducatif, scolaire, professionnel...
- Favoriser le développement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société et dans leur environnement local

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1/ DÉONTOLOGIE DE LA CHARTRE

La présente charte clarifie les objectifs, les principes d'action, les engagements partageables des professionnels qui œuvrent à l'amélioration de la prise en compte des personnes de 0 à 25 ans qui constituent la jeunesse de Saint-Michel-sur-Orge.

L'ensemble des signataires s'engage à faire sienne l'éthique professionnelle que la charte définit.

Cette charte utilise un langage commun explicite et accessible à tous.

Tout signataire a la possibilité, s'il le souhaite, de se désengager de la présente charte.

2/ DESTINATAIRES

La présente charte s'adresse à :

- La communauté éducative, à savoir les professionnels de l'éducation, les acteurs (associatifs, bénévoles...) amenés à signer le document.
- Les familles/les parents (l'entourage proche)
- Les enfants/les jeunes

3/ PARTAGE ET CIRCULATION DE L'INFORMATION

Les modalités de partage et de circulation de l'information respectent les principes de chaque institution/structure signataire.

Les professionnels s'attacheront à promouvoir les informations valorisantes et les points ressources sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

L'équipe du PÉL veillera à diffuser l'information et à articuler l'action des différents partenaires.

4/ MODE DE COMMUNICATION/DIFFUSION

L'équipe du PÉL de Saint-Michel-sur-Orge s'engage à rendre disponible cette charte dans les différents lieux d'accueil du public de la ville (mairie, associations...), à la libre disposition de tous et à la demande des familles.

Chaque structure signataire s'engage à diffuser auprès de ses professionnels concernés le présent document et à s'assurer de sa prise en compte professionnelle.

PRINCIPES D'ACTION

Cinq principes d'action animent cette charte éducative :

1/ RESPECT

Les signataires de la charte s'engagent à respecter l'intimité, la confidentialité, la vie privée des enfants, des jeunes et de leur famille (parents, entourage proche...), tout en partageant des informations essentielles et nécessaires pour favoriser et faciliter leur prise en charge. Dans cette perspective, les questions se rapportant à l'information partagée et à la confidentialité constituent des éléments essentiels et centraux de leur pratique professionnelle.

L'ensemble des signataires s'engage à rester vigilant quant à tout jugement ou a priori porté sur une situation donnée et à adopter une attitude de neutralité.

Le respect et la reconnaissance mutuels établissent un climat de confiance (réciproque) propice aux échanges entre les différents acteurs impliqués (familles, enfants, professionnels).

Respect de l'autre

Quelle que soit l'attitude de la personne accueillie et en toute situation, le respect de l'autre est au cœur de la pratique professionnelle.

Respecter l'autre dans son entité, c'est le reconnaître, accepter ses différences, et par conséquent lui donner de la légitimité.

Respecter l'autre en prenant le temps d'être à son écoute permet de mieux comprendre ses valeurs et sa façon d'être.

L'adaptation de son discours à l'autre pour le rendre compréhensible peut participer d'une bonne compréhension commune et marque le respect.

Les signataires de la charte s'engagent à respecter le cadre légal et social dans lequel ils exercent pour adopter un comportement adapté à la vie en collectivité.

2/ ÉGALITÉ

L'ensemble des signataires s'engage auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles à respecter le principe d'égalité, permettant à chacun d'avoir accès aux mêmes droits et mêmes devoirs.

Les signataires s'engagent à répondre à la notion de service public, en exerçant l'égalité de traitement, et proposer ainsi, à tous, les mêmes prestations et les mêmes services.

Les signataires s'engagent à ne pas faire de discrimination envers leur(s) public(s) et à prévenir toute forme de discriminations définies par la loi.

3/ SOLIDARITÉ – PARTAGE

Être solidaire c'est être attentif, être à l'écoute de l'enfant, du jeune et de sa famille, c'est apporter son aide et son soutien, le ou les guider en cas de besoin.

La solidarité permet à l'ensemble des signataires de travailler dans une dynamique d'entraide, d'échange, de partage, et ainsi favoriser l'accompagnement de l'enfant, du jeune et de sa famille.

La solidarité permet de faire le lien entre les professionnels, sans hiérarchie de statut, et entre les professionnels et les familles, pour le bien de l'enfant.

La solidarité permet de sortir de l'individualisme afin de favoriser le vivre ensemble. Il s'agit ainsi de lutter contre les inégalités et de rééquilibrer certaines situations.

Les signataires de la charte s'engagent à être des citoyens solidaires en partageant leurs connaissances professionnelles et en développant des projets qui donnent du sens et du lien dans la vie quotidienne.

Chacun d'eux intervient ainsi en complémentarité des autres et offre ses compétences au service d'une situation donnée.

4/ CITOYENNETÉ

La notion de citoyenneté implique que chacun connaisse les règles de la vie en société, ses droits et ses devoirs.

Les signataires de cette charte s'engagent à transmettre à l'enfant et au jeune, de la manière la plus lisible possible, les clés pour devenir un citoyen responsable (règles de la vie en société/collectivité, droits et devoirs de chacun).

Les signataires s'engagent à définir, pour tous, des règles et codes communs et cohérents dans les espaces partagés. L'établissement de règles dans les espaces partagés (espaces publics, lieux de rencontre...) est fondamental. Ces règles permettent le vivre ensemble.

5/ BIENVEILLANCE

Les signataires s'engagent à prendre en compte les difficultés rencontrées par leur public et à répondre à leurs besoins dans un état d'esprit positif favorisant un travail constructif et des relations harmonieuses.

Des relations professionnelles bienveillantes, notamment en terme de gestion des ressources humaines, favorisent le travail en équipe et permettent de prendre en charge le public dans de bonnes conditions d'accueil et un climat serein.

Seules les informations nécessaires seront communiquées dans le respect et l'intérêt de l'enfant, du jeune et de sa famille. Les signataires de la charte s'engagent à partager l'information de manière bienveillante.

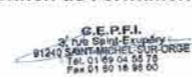
Maison Départementale des Solidarités (MDS)



Association Prévention Echec Scolaire (APES)



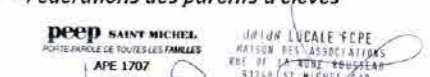
Centre de Prévention de Formation et d'Insertion (CEPFI)



Mission Locale du Val d'Orge



Fédérations des parents d'élèves



Association SLC



Association SMS



Pour l'Éducation Nationale
Inspectrice de Circonscription



La Ville de Saint-Michel-sur-Orge
Bernard ZUNINO, Maire
Sophie RIGAULT, 1^{ère} adjointe



Le Collège BÔILLEAU



Le Collège Jean MOULLIN



Association Structures sonores Baschet

